

ARRETE n° 2010/299/MS/CAB portant  
nomination d'une Directrice des services  
généraux au Laboratoire national de santé  
publique

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU la loi n°035/2002/AN du 26 novembre 2002 portant création de la catégorie d'établissement public de santé ;
- VU la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret n°99-397/PRES/PM/MS du 3 novembre 1999 portant nomination du Directeur général du laboratoire national de santé publique ;
- VU le décret n°2003-478/PRES/PM/MS du 22 septembre 2003, modifiant le décret n°1999-377/PRES/PM/MS du 28 octobre 1999 portant création du laboratoire national de santé publique ;
- VU le décret n°2004-191/PRES/PM/MFB du 29 avril 2004 portant statut général des établissements publics de santé ;
- VU le décret n°2007-116/PRES/PM/MS/MFB du 05 mars 2007 portant statut du personnel des établissements publics de santé ;
- VU le décret n°2008-525/PRES/PM/MS/MEF du 10 septembre 2008 portant statuts particuliers du laboratoire national de santé publique ;

VU le décret n°2009-104/PRES/PM/MS du 02 mars 2009 portant organisation du ministère de la santé ;

Sur proposition du Directeur général du laboratoire national de santé publique ;

## **ARRETE**

**Article 01 :** Mademoiselle KONE Hawa, Matricule 49 464, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommée Directrice des services généraux.

**Article 02 :** Le Secrétaire général du Ministère de la santé et le Directeur général du laboratoire national de santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée, et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 19 OCT 2010



**Seydou BOUDA**

**Ampliations :**

- CAB/MS
- SG/MS
- SGG-CM
- PCA/LNSP
- Toutes directions centrales/MS
- Tous services rattachés/MS
- CF/MS
- DAF/Santé
- Journal officiel
- LNSP
- JO
- Archives/Chrono
- Intéressée